

✓ Présentation d'André CHAUVET



"Mais qui est il ?

Il est psychologue, professionnel du conseil en orientation et de la formation depuis 1980, il intervient depuis 1988 dans l'accompagnement individualisé (conseil, bilan de compétences). Il introduit l'entretien de VERMERSCH dit d'explicitation dans sa pratique d'aide à l'élaboration de projets. Son activité auprès de publics en difficulté d'insertion professionnelle l'amène à construire des dispositifs d'aide à l'apprentissage. Dès 1990, il commence à pratiquer des bilans de compétences, et il trouve dans ce dispositif le cadre idéal pour mettre en pratique ses idées sur l'aide et l'accompagnement des personnes. Son expertise en orientation professionnelle et en ingénierie des compétences l'a amené à conduire plusieurs études sur le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience afin d'élaborer des dispositifs de formation innovants ainsi que des outils d'intervention fondés sur l'approche stratégique. Il collabore avec de très nombreux praticiens dont des conseillers-bilan et travaille sur l'accompagnement de démarches qualifiées.

Il anime régulièrement des sessions de formation et d'analyse de pratiques. Il continue à intervenir l'aide aux organisations dans la gestion des changements (formation, management, communication,...).

Il va publier bientôt un ouvrage sur les pratiques de questionnement de l'expérience.



vous propose

à Marseille



« Bilan de compétences, VAE*, Comment accompagner l'incertitude ? »

Par André CHAUVET, *Consultant - Psychologue*
Directeur de André Chauvet Conseil

Le Lundi 19 Mars 2007 à 18h30

*Quelques réflexions sur les compétences et la *Validation des Acquis de l'Expérience...*

La verbalisation de son expérience n'est pas une opération simple : avoir à retrouver cette expérience (avec le goût qu'elle a laissé), l'estimer comme fondatrice non seulement d'un métier mais de sa propre identité professionnelle (sans sous estimer comment elle a contribué à faire de soi ce que l'on est), identifier les savoirs qu'elle a mobilisés (tout en oubliant pas que ce qui est trouvé là, mis en mots, réfléchi, analysé, exposé, dans un dossier est destiné à être évalué par d'autres). Tout cela ne se fait pas sans entraîner doutes, questionnements, remise en question sur ce que finalement on vaut. Il se pourrait que l'objet acquis – le diplôme – devienne « l'aune à la mesure de laquelle l'existence est appréciée » (Nicolas Le Strat, 1996).

D'une part, la demande de reconnaissance suppose explicitation de l'expérience et confrontation aux normes d'une communauté dont on souhaite la reconnaissance. De l'autre, l'exigence de validation ou de certification peut valider ou non-valider cette mise en mots d'une expérience qui, pour être professionnelle, n'en est pas moins une expérience de vie d'un être humain, non sécable par essence.

Si l'énonciation (mise en mot, en forme et en sens) de l'expérience suppose une implication du sujet et un travail d'élaboration par et dans la parole, alors l'accompagnement n'est simple travail d'accouchement d'un déjà-là mais un vrai travail de co-conception, intersubjectif, travail qui ne peut être qu'individualisé et dialogique, et ne peut se réduire ni à une démarche introspective ou une facilitation de la mise en mot, ni à un suivi de travaux ou une aide méthodologique.

La VAE se trouve entre deux logiques, celle de la certification et celle de la production de sens. Valoriser l'expérience, c'est problématiser le sens, amener l'impétrant à chercher dans la parole de l'évaluateur un imaginaire structurant en terme de symbole et de mythes...

La VAE est-elle un dispositif de valorisation ?? pour paraphraser les auteurs de cet article.

Maëla PAUL et Loïc Clavier « le statut de la parole en VAE », *Recherche en Education*, 2007, n°2, p 68 à 80

